

N° D'ORDRE : 2023-040

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 11**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 29 mars 2023*

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- PJ: maquette budgétaire

Monsieur le Maire présente les éléments essentiels de la composition du budget primitif 2023 de la commune.

La première partie de la présentation est consacrée à la section de fonctionnement.

Il est indiqué que les recettes de fonctionnement sont établies en application du principe de prudence budgétaire et au regard des orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires effectué en séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2023.

En recettes de fonctionnement, sont prévues les inscriptions suivantes :

Chapitre 70 - les produits de services, du domaine et ventes diverses : 647 582 €

Chapitre 73/731- les impôts et taxes : 6 234 407 €

Chapitre 74 – dotations et participations : 1 030 690 €

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 228 000 €

Chapitre 78 – Reprises des provisions demi-budgétaires : 14 037.70 €.

Les opérations d'ordre : 99 225,06 € et l'excédent reporté (compte 002) pour 3 879 649.82 €.

Les charges à caractère général : 1 617 365 € dont la répartition suivante par direction :

Direction	BP 2023
Sport	17 500,00 €
Jeunesse-santé-DD	19 000,00 €
Festivités	43 000,00 €
Culture	41 500,00 €
Cabinet du Maire	14 000,00 €
DGS - affaires juridiques	58 000,00 €
DST	910 100,00 €
Police Municipale	55 390,00 €
Restauration scolaire	209 500,00 €
Animation	12 000,00 €
Etat civil - Adm. Générale	15 950,00 €
Communication	29 900,00 €
Finances - RH	191 525,00 €
Total	1 617 365,00 €

En dépenses de fonctionnement, sont prévues les inscriptions suivantes :

Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés : 4 283 000 €

Chapitre 014 : les atténuations de produits : 880 000 €

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante : 619 650 €

Chapitre 66 : les charges financières : 21 010,37 €

Les opérations d'ordre : 443 132,06 € ainsi qu'un virement de 4 220 094,15 € à la section d'investissement (chap. 023).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	charges à caractère général	1 617 365,00 €
012	charges de personnel	4 283 000,00 €
014	atténuation de produits	880 000,00 €
65	autres ch. de gestion courante	619 650,00 €
66	charges financières	21 010, 37 €
67	charges exceptionnelles	20 000,00 €
68	provisions semi-budgétaires	13 440,00 €
	total opérations réelles	7 454 465, 37 €
023	virement à l'investissement	4 220 094. 15 €
	total opérations d'ordre	454 132,06 €
	total dépenses fonctionnement	12 128 691,58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	atténuation de charges	1 500,00 €
70	produits de service et du domaine	647 582,00 €
73	impôts et taxes dont 731	6 234 407,00 €
74	dotations et participations	1 030 690,00 €
75	autres produits	228 000,00 €
76	produits financiers	- €
77	produits exceptionnels	2 600, 00 €
78	Reprise sur prov.semi-budg.	14 037, 70 €
	total opérations réelles	8 158 816,70 €
002	Excédent reporté	3 879 649,82 €
	total opérations d'ordre	90 225,06 €
	total recettes fonctionnement	12 128 691,58 €

La seconde partie de la présentation est consacrée à la section d'investissement. Il est présenté les crédits affectés aux opérations récurrentes ainsi qu'aux autorisations de programme et crédits de paiement.

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
0602	MISE EN SECURITE		27 500,00 €
0604	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES	60,48 €	21 500,00 €
0607	VIDEO PROTECTION	8 240,44 €	5 000,00 €
0702	ERMITAGE	30,83 €	7 000,00 €
201101	CUISINE CENTRALE DST	30 917,77 €	
201101	CUISINE CENTRALE RS	4 502,77 €	5 000,00 €
201102	ACCESSIBILITE	1 771,63 €	4 000,00 €
201401	ILLUMINATIONS	3 610,60 €	7 000,00 €
202004	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	50 750,09 €	- €
53	DIVERS BATIMENTS	82 319,36 €	435 998,15 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 637,45 €	- €
68	INFORMATIQUE	70 969,68 €	70 000,00 €
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS	1 860,69 €	30 000,00 €
76	MOBILIERS SCOLAIRES		5 000,00 €
77	MATERIELS TECHNIQUE DST	4 395,33 €	24 500,00 €
77	MATERIELS TECHNIQUE PM	11 175,20 €	1 000,00 €
9701	ACQUISITION DE VEHICULES	74 191,08 €	16 500,00 €
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS	1 428,00 €	15 000,00 €
202001	BUDGET CITOYEN		90 000,00 €
202201	MATERIELS SCOLAIRES SPECIFIQUES	830,94 €	3 500,00 €
Total opérations dites récurrentes		348 692,34 €	768 498,15 €
APCP 201803	FLICHE BERGIS		1 542 000,00 €
APCP 202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES		2 071 000,00 €
APCP 202301	RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE		670 000,00 €
	RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX		458 842,00 €
Total AP/CP			4 741 842,00 €
TOTAL			5 510 340,15 €

L'AP/CP relative aux travaux de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis sera modifiée dans le cadre d'une délibération spécifique afin de réajuster les crédits de paiement.

Les AP/CP relatives à la construction du foyer des jeunes / médiathèque et à la rénovation des bâtiments communaux ne sont pas modifiées. Les crédits inscrits dans la délibération du Conseil Municipal du 19 Décembre 2022 sont maintenus.

L'attribution de compensation d'investissement est inscrite pour 201 532 € ainsi que l'aide aux façades pour environ 20 000 €.

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement de l'emprunt : 59 361 €.

Les dépenses d'ordre correspondent aux travaux en régie (70 000 €), à l'amortissement des subventions (11 845 €).

Outre le virement de section, les recettes d'investissement suivantes seront inscrites au budget :

- le fonds de concours de la Métropole (46 000 €) ainsi que la participation financière pour la construction Fliche Bergis sont inscrites à hauteur de 616 800 € (40% des crédits de paiement affectés à l'opération),
- la subvention notifiée par le Conseil Départemental du Var pour les travaux de l'hôtel de ville (150 000 €),

- la subvention notifiée par la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour les travaux du Foyer des Jeunes et de la Médiathèque (171 505 €).
- le FCTVA est estimé à 90 000 €.

Les recettes d'ordre correspondent au virement de section et à l'amortissement des immobilisations.

Enfin, en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 118 383 €, sont prévues dans le chapitre 041 relatif aux opérations patrimoniales, des écritures permettant d'intégrer les dépenses relatives aux frais d'études (réalisées avant le début des travaux) et aux frais d'insertion (procédure marchés publics) sur les comptes de travaux correspondant qui ont débuté et notamment ceux du Foyer des Jeunes et de la Médiathèque.

Ces opérations ne génèrent aucune encaissement ni décaissement en comptabilité mais permettront notamment à la ville d'intégrer ces dépenses dans le calcul du FCTVA l'année prochaine.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

204	Subventions d'équipement versées	221 532,00 €
13	Fonds de concours	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	59 361,00 €
165	cautions	2 000,00 €
2-	Opérations d'équipement	5 510 340,15 €
	Restes à réaliser	348 692,34 €
	total opérations réelles	6 141 925,49 €
040	transfert entre sections	90 225,06 €
041	Opérations patrimoniales	118 383,00 €
	total opérations d'ordre	208 608,06 €
001	Solde d'exécution reporté	421 843,66 €
	TOTAL DEPENSES	6 772 377,21 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	FCTVA	189 074,00 €
13	Subventions d'investissement	984 305,00 €
165	cautions	2 000,00 €
	Restes à réaliser	804 389,00 €
	total opérations réelles	1 979 768,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	4 220 094,15 €
040	transferts entre sections	454 132,06 €
041	Opérations patrimoniales	118 383,00 €
	total opérations d'ordre	4 792 609,21 €
	TOTAL RECETTES	6 772 377,21 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget primitif de la Commune 2023 ;

DECIDE PAR 24 VOIX POUR ET 5 CONTRE (M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, M. CALMET, MME MONTAGNY)

- D'approuver le budget primitif 2023 de la Commune ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT